



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pain et pâtisserie

Question écrite n° 73165

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Guen souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème de santé publique que représente l'excès de sel dans notre alimentation. En effet, les organismes publics comme l'AFSAA ou l'Académie de médecine ont depuis plusieurs années reconnu la nécessité d'agir sur cette question. Un amendement voté dans le cadre de la loi de 2004 sur la santé publique allait aussi en ce sens. Cependant, bien que des initiatives positives aient vu le jour dans certains secteurs (boulangerie, charcuterie), elles restent marginales. Plusieurs experts jugent qu'il faut désormais passer par la voie réglementaire pour parvenir à des résultats probants en matière de santé publique, notamment en ce qui concerne la baisse de la teneur en sel des pains. Les professionnels de ce secteur semblent, par ailleurs, favorables à l'engagement d'un dialogue avec les pouvoirs publics sur ce point. Aussi, il lui demande de prendre contact avec ces professionnels afin de mettre en oeuvre rapidement des mesures efficaces pour agir sur la consommation de sel dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Guen](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73165

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8496